



# Conditions générales de vente

## Article 1 : Application des conditions

Le Vendeur est défini ci-dessous comme étant Pégase Info, l'Acheteur est défini ci-dessous comme étant la société ou le particulier signataire acceptant les présentes Conditions de Vente. Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par Pégase Info, tant pour son propre compte que pour celui de ces commettants. Toutes les autres conditions n'engagent le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Les renseignements donnés dans les catalogues, liste de prix, notes, etc..., ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre du vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Les offres sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un mois à dater de l'offre sauf stipulations contraires portées sur cette offre.

## Article 2 : Commandes

Toute commande est ferme et définitive, et ne peut en aucun cas être annulée. Toute clause émanant de l'Acheteur, non acceptée par écrit par le Vendeur, qui serait en opposition avec les présentes conditions générales ou particularités définies dans l'offre de prix seront considérées comme nulles.

## Article 3 : Prix

La liste des prix est valable jusqu'à la date indiquée sur celle-ci (sous réserve d'erreurs typographiques). Tous les prix s'entendent nets, en francs français ou Euro, toutes taxes comprises, frais d'emballage, de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt du vendeur. Franco de port à partir de 1400 FS pour la Suisse par poste.

## Article 4 : Livraison

Quel que soit le mode de livraison, celle-ci est effectuée dans l'entrepôt du vendeur. Les risques et périls du transport (perte, détérioration) sont à la charge de l'acheteur, même si le vendeur se charge de l'expédition ou du transport. L'expédition est effectuée soit par transporteur, soit par la poste. Le vendeur est autorisé à effectuer des livraisons partielles. Toute livraison partielle est facturable dès livraison. En cas de livraison en contre-remboursement, l'acheteur est tenu de mettre à disposition immédiate le chèque au transporteur. Dans le cas contraire, le matériel ne lui sera pas livré, et une deuxième présentation sera effectuée à ses frais après réception du règlement. Le délai moyen de livraison est de 15 jours. Cependant, il n'est donné qu'à titre indicatif, et sous réserve des possibilités d'approvisionnement du vendeur. Leur dépassement ne donne pas lieu à l'annulation de la commande ou à des dommages-intérêts.

## Article 5 : Transport

Si le client choisit l'expédition par la **Poste**, les marchandises voyagent aux frais et risques et périls de l'acheteur avec assurance limitée standard de la poste au taux R1 (31 euro au 1/10/03). Si le client choisit l'expédition par **Transporteur**, les marchandises voyagent avec assurance à la valeur de la facture HT. Il appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée, et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur qui seul garantit la livraison (afin de faire jouer si besoin l'assurance). Dans tous les cas, Pégase Info ne peut être tenu pour responsable du transport. Sauf stipulation contraire écrite, le vendeur choisit librement le transporteur.

## Article 6 : Réclamation

A la réception des marchandises, l'acheteur doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport à la commande. Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de commande par le vendeur, doivent être formulées par écrit dans un délai de quatre jours à réception de la marchandise, sans négliger le recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Dans tous les cas, le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls de l'acheteur. Le retour de marchandises ne sera accepté qu'après accord avec le vendeur.

## Article 7 : Garantie

La garantie accordée par Pégase Info est stipulée sur un document fourni avec chaque produit. Cependant, la garantie standard pour les progiciels est de **90 jours**, pour le matériel Driving Railway (sauf logiciel), elle est de **3 ans** retour en atelier (commande après le 01/10/03) et de **1 an** retour atelier pour les autres produits (Easy, Access train). Les versions de démonstration des logiciels ne sont pas garanties.

## Article 8 : Réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises livrées à l'acheteur n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de pertes, vols ou destructions sont à la charge de l'acheteur. L'inexécution par l'acheteur de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère au vendeur le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises, y compris les logiciels spécifiques, livrées aux frais, risques et périls de l'acheteur.

## Article 9 : Clause résolutoire

En cas de non respect de l'une des obligations de l'acheteur par celui-ci, la vente sera résiliée de plein droit et les marchandises seront restituées au vendeur si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le vendeur pourrait faire valoir à l'égard de l'acheteur, sous un délai de 48 heures après la mise en demeure restée sans effet. Dans ce cas, le vendeur est autorisé à réclamer à l'acheteur une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la vente.

## Article 10 : Paiement

Les paiements doivent être effectués de telle manière que le vendeur puisse disposer des sommes le jour de l'échéance. Les paiements doivent être réalisés par virement, par chèque ou par carte bancaire. Aucune réclamation n'est suspensive du paiement total des sommes restants dues. Lorsque l'acheteur est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le vendeur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable immédiatement suspendre les livraisons, sans que l'acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts au vendeur. En cas de poursuite contentieuse, le vendeur est en droit de réclamer à l'acheteur le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

## Article 11 : Clause d'attribution de juridiction

Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis à la juridiction du tribunal du lieu du vendeur, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Pégase Info auxquelles renvoie le présent contrat et les accepte comme faisant partie dudit contrat.